

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP SÉCURITÉ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 30.208.994 DT et une valeur liquidative égale à 175,266 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du « FCP SÉCURITÉ » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du « FCP SÉCURITÉ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 2.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le « FCP SÉCURITÉ » pour la valorisation des Bons de Trésor Assimilables suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire du « FCP SÉCURITÉ ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du « FCP SÉCURITÉ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité du « FCP SÉCURITÉ » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas

échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider le « FCP SÉCURITÉ » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du « FCP SÉCURITÉ ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne du « FCP SÉCURITÉ ».

Autres obligations légales et réglementations

- 1) Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par le « FCP SÉCURITÉ », des normes prudentielles prévues par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit Code. De cette appréciation, il ressort que les actifs du « FCP SÉCURITÉ » représentés en valeurs mobilières totalisent 41,63% de l'actif total au 31 décembre 2023 en dessous du seuil minimum de 50% prévu par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- 2) Nous signalons également que les emplois en liquidité et quasi-liquidité, constituées de disponibilités et de placements monétaires, représentent au 31 décembre 2023 une proportion de 58,37% de l'actif total du « FCP SÉCURITÉ » en dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 07 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :
Sawssen DALHOUMI

BILAN
Au 31 Décembre 2023
(Unité : Dinars Tunisiens)

		31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
ACTIF	Notes		
AC 1 - Portefeuille-titres	3.1	12 626 327	29 829 151
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 598 888	12 143 083
b -Obligations et valeurs assimilées		3 027 439	17 686 068
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		17 705 145	2 786 798
a - Placements monétaires	3.2	2 813 498	-
b - Disponibilités	3.3	20 374	18 002
c - Placement à terme	3.4	14 871 273	2 768 796
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		30 331 472	32 615 949
PASSIF			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3.5	48 302	48 908
PA 2 - Autres créditeurs divers	3.6	74 176	23 867
TOTAL PASSIF		122 478	72 775
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3.7	28 721 912	31 110 554
CP 2 - Sommes distribuables		1 487 082	1 432 620
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		176	20
b -Sommes distribuables de l'exercice		1 486 906	1 432 600
ACTIF NET		30 208 994	32 543 174
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 331 472	32 615 949

ÉTAT DE RÉSULTAT

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : Dinars Tunisiens)

	Notes	Exercice clos le 31 Décembre 2023	Exercice clos le 31 Décembre 2022
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.1	1 515 760	1 578 734
a - Revenus des actions		626 188	658 142
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		875 458	907 704
c - Revenus des titres OPCVM		14 114	12 888
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2	340 131	92 779
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 855 891	1 671 513
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.3	-194 220	-191 395
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 661 671	1 480 118
PR 3 - Autres produits d'exploitation			
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4.4	-48 277	-47 518
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 613 394	1 432 600
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-126 488	-
SOMME DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 486 906	1 432 600
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		126 488	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 582 025	226 740
* +/- values réalisées sur cessions de titres		1 733 115	457 033
* Frais de négociation de titres		-12 879	-13 535
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	4.5	1 751 605	2 102 838

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2023
(Unité : Dinars Tunisiens)

	Exercice clos le 31 Décembre 2023	Exercice clos le 31 Décembre 2022
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	1 751 605	2 102 838
a - Résultat d'exploitation	1 613 394	1 432 600
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-1 582 025	226 740
c - +/- values réalisées sur cessions de titres	1 733 115	457 033
d - Frais de négociation de titres	-12 879	-13 535
AN 2 - Distribution des dividendes	-1 432 444	-1 248 745
AN 3 - Transactions sur le capital	-2 653 341	-
a - Souscriptions	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-
* Régularisation des sommes distribuables	-126 488	-
b - Rachats	-	-
*Capital	-1 528 000	-
*Régularisation des sommes non distribuables	-998 853	-
*Régularisation des sommes distribuables	-	-
*Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 334 180	854 093
AN 4 - Actif net		
a - En début d'exercice	32 543 174	31 689 081
b - En fin d'exercice	30 208 994	32 543 174
AN 5 - Nombre de parts		
a - En début d'exercice	187 640	187 640
b - En fin d'exercice	172 360	187 640
VALEUR LIQUIDATIVE	175,266	173,434
TAUX DE RENDEMENT	5,458%	6,636%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

"FCP SÉCURITÉ" est un Fonds Commun de Placement de catégorie mixte de type distribution régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n°30-2008 du 24 octobre 2008). Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources.

Les fondateurs de ce FCP sont la Banque Nationale Agricole (BNA) et la BNA Capitaux.

La BNA Capitaux assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la BNA Capitaux perçoit une commission de gestion annuelle de (0,4%) TTC de l'actif net quotidien.

La BNA assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCP. En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le capital du FCP a connu des variations en 2023, il s'élève à 17.236.000 DT (en nominal) et se décompose de 172.360 parts de 100 DT chacune.

La durée de vie du FCP SÉCURITÉ a été prorogée de 5 ans à compter du 27 octobre 2023, et ce, par décision du Conseil d'Administration de la BNA Capitaux en date du 15 août 2023 (communiqué publié par le CMF en date du 13 septembre 2023).

À partir du 12 décembre 2023, les orientations de placement du fonds se présentent comme suit :

- Dans une proportion de 50% à 80% de l'actif en actions des sociétés cotées en bourse en titres de créances émis par l'Etat, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'émission par appel public à l'épargne ou garantis par l'Etat ;
- Dans une proportion de 30% de l'actif en billets de trésorerie et certificats de dépôt ;
- Dans une proportion allant jusqu'à 5% de l'actif en titres OPCVM ; et
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers du FCP SÉCURITÉ ont été arrêtés, au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Ils se composent de :

- un bilan,
- un état de résultat,
- un état de variation de l'actif net, et
- des notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1) Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2) Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3) Évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA)

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Signalons, enfin, que le portefeuille-titres du FCP SÉCURITÉ ne comporte pas, au 31 décembre 2023, de BTA « Juillet 2032 » ni de Bons du Trésor Assimilables émis à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5) Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

		Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Plus ou moins- values potentielles	% de l'Actif	% de l'Actif Net	% du Capital de l'émetteur
Actions cotées :			10 179 483	9 598 888	-580 595	31,647	31,775	-
-	TN0007830011 - ASS MAGHREBIA	26 036	1 444 998	1 365 588	-79 410	4,502	4,520	0,579
-	TN0004700100 - ATL	131 276	416 646	472 462	55 816	1,558	1,564	0,404
-	TN0001600154 - ATTIJARI BANK	3 248	117 803	149 177	31 374	0,492	0,494	0,008
-	TN0001900604 - BH	25 325	429 822	302 634	-127 188	0,998	1,002	0,053
-	TN0003100609 - BNA	27 030	312 393	219 565	-92 828	0,724	0,727	0,042
-	TN0007210016 - ESSOUKNA	60 000	287 792	90 000	-197 792	0,297	0,298	1,188
-	TN0007570013 - EURO-CYCLE	40 864	1 064 144	647 081	-417 063	2,133	2,142	0,417
-	TNDKJ8O68X14 - MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	248 741	-1 275	0,820	0,823	0,164
-	TN0007610017 - SAH	25 714	234 510	205 378	-29 132	0,677	0,680	0,031
-	TN0006550016 - BH ASSURANCE	28 729	837 366	1 400 539	563 173	4,617	4,636	1,080
-	TN0001100254 - SFBT	20 000	274 707	247 300	-27 407	0,815	0,819	0,008
-	TN0006660013 - SOTRAPIL	30 000	385 787	442 290	56 503	1,458	1,464	0,725
-	TN0006580013 - SOTUMAG	20 000	94 000	100 060	6 060	0,330	0,331	0,152
-	TN0006560015 - SOTUVER	20 000	127 774	240 720	112 946	0,794	0,797	0,051
-	TN0001400704 - SPDIT	9 872	77 980	83 912	5 932	0,277	0,278	0,035
-	TN0007560014 - SYPHAX	5 000	50 000	5	-49 995	0,000	0,000	0,091
-	TNNGTFLC2986 - STA	20 600	350 200	401 700	51 500	1,324	1,330	1,030
-	TN0006060016 - STAR	3 000	456 384	530 100	73 716	1,748	1,755	0,130
-	TN0007380017 - TUNIS-RE	340 505	2 967 161	2 451 636	-515 525	8,083	8,115	1,703
Emprunt de sociétés :		30 000	3 000 000	3 027 439	27 439	9,981	10,022	-
-	TNMCJHUZPRD0 - TLF 2023-2 à 10,70% sur 5 ans	30 000	3 000 000	3 027 439	27 439	9,981	10,022	-
Total en Dinars			13 179 483	12 626 327	-553 156	41,628	41,797	-

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille :

Actions et droits rattachés	836 593
Titres OPCVM	-
Emprunt de sociétés	3 000 000
Entrées de titres (conversion de droits...)	233 969
Total en Dinars	4 070 562

Sorties du portefeuille :

	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	2 768 730	2 895 448	126 718
Titres OPCVM	249 307	252 814	3 507
BTA et Emprunt de sociétés	16 407 110	18 010 000	1 602 890
Sorties de titres (détachement de droits...)	233 969	-	-
Total en Dinars	19 659 116	21 158 262	1 733 115

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Certificats de dépôt	3 000 000	-
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-201 359	-
Intérêts courus sur certificats de dépôt	14 857	-
Total en Dinars	2 813 498	-

Les placements en certificats de dépôt se détaillent comme suit au 31 décembre 2023 :

	Nombre	Taux	Durée	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
CD 02-10-24 300 J (BNA)	6	10,99%	300 J	2 798 641	2 813 498	9,31
Total en Dinars				2 798 641	2 813 498	9,31

NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Compte courant de gestion	20 374	18 002
Sommes à l'encaissement	-	-
Total en Dinars	20 374	18 002

NOTE N°3.4 : PLACEMENT À TERME

	Taux	Nombre	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif Net
Placements à terme :		14 770	14 770 000	14 871 273	49,227

- CPL 24-07-24 300 J 11,00% (BNA)	11,00%	450	450 000	460 198	1,523
- CPL 31-07-24 300 J 11,00% (BNA)	11,00%	130	130 000	132 727	0,439
- CPL 05-08-24 300 J 11,00% (BNA)	11,00%	300	300 000	305 931	1,013
- CPL 10-08-24 300 J 11,00% (BNA)	11,00%	30	30 000	30 557	0,101
- CPL 12-09-24 300 J 10,99% (BNA)	10,99%	360	360 000	363 816	1,204
- CPL 02-10-24 300 J 10,99% (BNA)	10,99%	13 500	13 500 000	13 578 044	44,947

Total en Dinars

14 770 000

14 871 273

49,227

NOTE N°3.5 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gestionnaire (BNA Capitaux)	32 201	32 605
Dépositaire (BNA)	16 101	16 303
Total en Dinars	48 302	48 908

NOTE N°3.6 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Honoraires à payer (CAC)	15 072	15 255
Conseil du Marché Financier (CMF)	2 674	2 756
Sommes à régler	56 430	5 856
Total en Dinars	74 176	23 867

NOTE N°3.7 : CAPITAL

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital au début de l'exercice :	31 110 554	30 440 316
- Montant en nominal	18 764 000	18 764 000
- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	12 346 554	11 676 316
- Nombre de parts	187 640	187 640
- Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées :		
- Montant	-	-
- Nombre de parts	-	-
Rachats effectués :		
- Montant	1 528 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-998 853	-
- Nombre de parts	15 280	-
Capital à la fin de l'exercice :	28 721 912	31 110 554
- Montant en nominal	17 236 000	18 764 000

- Sommes non distribuables des exercices antérieurs	11 347 701	11 676 316
- Frais de négociation de titres	-12 879	-13 535
- Variation plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 582 025	226 740
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 733 115	457 033
- Nombre de parts	172 360	187 640
- Nombre de porteurs de parts	7	8

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus des actions	626 188	658 142
Revenus des BTA	848 019	907 704
Revenus des obligations et Valeurs assimilées	27 439	-
Revenus des titres OPCVM	14 114	12 888
Total en Dinars	1 515 760	1 578 734

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Revenus des Bons de Trésor à court terme	325 274	92 779
Revenus des certificats de dépôt	14 857	-
Total en Dinars	340 131	92 779

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Rémunération du Gestionnaire	129 480	127 597
Rémunération du Dépositaire	64 740	63 798
Total en Dinars	194 220	191 395

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Redevance CMF	32 369	31 898
Honoraires (CAC)	15 255	15 255
Impôts et taxes	210	125
Autres (frais de publication CMF...)	443	240
Total en Dinars	48 277	47 518

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Résultat d'exploitation	1 613 394	1 432 600
Résultat non distribuable (*)	138 211	670 238
Total en Dinars	1 751 605	2 102 838

(*) Le résultat non distribuable de l'exercice s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2023	Exercice clos le 31 décembre 2022
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-1 582 025	226 740
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 733 115	457 033
Frais de négociation de titres	-12 879	-13 535
Total en Dinars	138 211	670 238

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	10,768	8,908	7,911	6,949	10,439
Charges de gestion des placements	-1,127	-1,020	- 1,004	- 0,972	- 0,978
Revenu net des placements	9,641	7,888	6,907	5,977	9,462
Autres charges	-0,280	-0,253	- 0,252	- 0,249	- 0,246
Résultat d'exploitation	9,361	7,635	6,655	5,728	9,216
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,734	-	-	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	8,627	7,635	6,655	5,728	9,216
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,734	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-9,179	1,208	1,329	3,923	-2,553
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10,055	2,436	0,492	-0,615	-4,269
Frais de négociation de titres	-0,075	-0,072	-0,055	-0,262	-0,089
+/- Value/titre et frais de négociation	0,802	3,572	1,766	3,046	-6,912
Résultat net de l'exercice	10,162	11,207	8,421	8,774	2,305
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,802	3,572	1,766	3,046	-6,912
Régularisation du résultat non distribuable	0,038	-	-	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,840	3,572	1,766	3,046	-6,912
Distribution de dividendes	7,634	6,655	5,728	9,216	-
Valeur liquidative	175,266	173,434	168,882	166,189	166,631

5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,98%	4,49%	3,98%	3,54%	5,66%
Actif net moyen	32 369 826	31 899 656	31 402 950	30 397 319	30 578 417

5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion du FCP SÉCURITÉ est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « BNA Capitaux » perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 129.480 DT au 31 décembre 2023.

5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCP SÉCURITÉ. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP SÉCURITÉ ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la « BNA » perçoit une rémunération de 0,2% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La commission de la « BNA Capitaux » s'élève à 64.740 DT au 31 décembre 2023.